



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 09720

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT e	xistante	
N° de rapport : 23/11/04/13/09			
Concerne : ☐ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation : ☐ maison ☐ appartement ☐ autres :	·		*******
Demandeur: Centillaleer - Seltin	6		
Personne sur place H. FANCOL Loode EAN de l'installation : Adresse de la visite : Le Le Le PAX 86 -	4420	STUICE	DLAS
Date de visite: 13/04/11 Date d'émission 13./04/11 Références client	591	62944	71-4
Référentiel réglementaire : RGIE art. □ 271 ☑ 276 bis et dérogations □ 271 bis J			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :			
Tension d'utilisation : ✓ Protection générale du branche □3N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V Nombre de tableaux : ✓ no			P
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :		/	
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	dolog.
Etat du matériel électrique installé		X	
Mesures de protection contre les contacts directs		X	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé		X	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		×	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la	***		
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	V		*
	_	~	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :		X	
Résistance de dispersion de la prise de terre 1.45. Les vensée		1	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel Manquements / Notes : Voire Auvere .	de ragent SOC	COTEC BELGIUM	asbl.
T			
<u>Conclusion</u> :			RAP
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain con le délai prescrit par la réglementation en vigueur	trêle périodiqu	le est à effectuer	dans %
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité a au terme de 18 mois après signa			RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215 –
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de cenclusion. Un examen comme organisme en vue de completer le dossier.	complémentair	e est à exécuter p	oar le 273(fr)/
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du d Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,	emandeur pour	réception :	0215-1
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL, CUFFARO SOCOTEC Domenico Tel. 0471/580/708			V8
SOCOIEC DOME		1	1/2

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA nº BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BERUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 0860 23/11/04/13/04	
☐ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. ☐ Absence de réseau général de terre. ☐ Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. ☐ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur terre.	de
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endre suivants : Le per portoet.	oits
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :	
La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont par suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manier efficace aux endroits suivants :	no
\square Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) a endroits suivants :	IUX MeDa
Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent a endroits suivants :	ıux
Le type de gâble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :	Coho
* 13 sent de sech au men La Tono.	RA
collete & intellation absolute	P/SOCOTEC-a
Secondelin mer dans so tokalite de	
les règles de l'ART, sui Vant le R.C. I.	nexe.B7
CUFFARO Domenico	nnexe.BT01(fr)/0609-V1
	-4
	1/1